

PRAXAIR CANADA INC. REÇOIT UNE AMENDE DE 35 000 \$ APRÈS AVOIR CONTAMINÉ LE MILIEU NATUREL

TORONTO — La société Praxair Canada Inc. a reçu une amende de 35 000 \$ et une suramende compensatoire après avoir plaidé coupable à une accusation d'infraction à la *Loi sur la protection de l'environnement*.

Praxair Canada Inc. gère une usine de fabrication de gaz industriel au 60, avenue Skagway, à Toronto. L'usine a recours à la réfrigération pour traiter l'air et séparer ses diverses composantes avant d'être distribué aux clients.

Le tribunal a appris que, le 15 avril 2005, la boîte froide de l'usine avait subi des travaux d'entretien. Tandis que les ouvriers retiraient l'isolement thermique non toxique appelé *perlite* pour accéder aux éléments à l'intérieur de la boîte, de la perlite s'est échappée. Le vent soufflant du nord-ouest a emporté la perlite dans des zones résidentielles et commerciales, notamment l'école publique Walter Perry à un kilomètre de là.

La poussière de perlite a causé des troubles aux yeux et à la gorge parmi les habitants de la région, dont des enfants de l'école. Six de ces enfants ont dû subir un rinçage des yeux pour les soulager.

Une accusation a été portée après une enquête de la Direction des enquêtes et de l'application des lois du ministère de l'Environnement.

Praxair Canada Inc. a plaidé coupable à une accusation d'infraction au paragraphe 14(1) de la *Loi sur la protection de l'environnement* relativement au déversement d'un contaminant dans le milieu naturel qui a eu un effet néfaste. Une amende de 35 000 \$ a été infligée à la société.

Le tribunal a aussi appris que Praxair avait immédiatement pris des mesures d'urgence et avisé les autorités compétentes. La société a procédé à un nettoyage étendu de la localité et a contacté les habitants du voisinage pour offrir de l'information et de l'aide.

Le juge de paix Donte La Caprara a infligé l'amende à Praxair Canada Inc. le 21 septembre 2006 à la Cour de justice de l'Ontario, à Scarborough.

-30-

Renseignements :
John Steele
Direction des communications
416 314-6666

Also available in English.